

1. B.P.J.E.P.S « Activités du cirque » : Le diplôme de l'animateur professionnel

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (BPJEPS) est un diplôme d'état d'animateur de niveau IV. Il atteste l'acquisition d'une qualification professionnelle en responsabilité, à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Les activités s'exercent notamment dans le cadre des associations d'éducation globale, des écoles de cirque sous forme associative, lucrative ou municipale, des compagnies de cirque, des établissements scolaires.

2. Les objectifs de la formation

* **Développer les compétences des animateurs professionnels** : notre objectif est de promouvoir une pédagogie favorisant l'envie de transmettre, le plaisir de faire-faire, mais également l'envie de se former de manière permanente.

- **Développer les compétences techniques des animateurs de cirque** par l'apprentissage des mouvements et gestes techniques qui sont liés à la sécurité et au respect de l'intégrité physique, afin de garantir la santé et la sécurité des pratiquants.
- **Développer les compétences artistiques des animateurs de cirque**, pour qu'ils préparent et organisent des actions artistiques en autonomie. Ces compétences permettent aux animateurs de construire pour les enfants et les jeunes des opportunités de découverte de soi et d'émancipation.
- **Développer les compétences pédagogiques des animateurs** pour qu'ils retransmettent un savoir-faire qui favorise le jeu, le respect à la personne, la solidarité, la passion.

* **Promouvoir le cirque** en tant qu'outil d'épanouissement et de transformation sociale, en valorisant la notion d'activité de **cirque social et solidaire**

- **Contribuer à développer la transmission des arts du cirque** et l'accès aux pratiques de cirque pour le plus grand nombre des pratiquants
- Promouvoir et développer des activités cirques favorisant **la pratique éducative et citoyenne**.

3. Volume horaire

**Du 19 septembre 2016 au 19 septembre 2017,
658 h en Organisme de formation et 532 h en entreprise**

Rythme de l'alternance

En centre de formation , A partir du 19 septembre 2016 :
35 semaines avec 2 jours, les lundis et mardis plus 5 semaines complètes

En entreprise : 30 séquences avec 2 jours, au choix, les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et 3 semaines à temps complet pendant les vacances scolaires, ou au total 532h.

4. Étapes de la formation

Etape 1	Du 19 septembre au 08 novembre 2016	Découverte et identification du contexte
Etape 2	Du 14 novembre 2015 au 10 février 2017	Développement des compétences et Expérimentation
Etape 3	Du 20 février au 23 mai 2017	Consolidation des acquis et Application (1)
Etape 4	Du 29 mai au 31 août 2017	Consolidation des acquis et Application (2)
Etape 5	Du 04 au 19 septembre 2017	Adaptations aux situations professionnelles spécifiques et compléments de formation

5. Contenus de formation :

Module de formation n°1

« Pédagogie, public, animation et élaboration de projet »,

Ce module comprend la maîtrise des différents courants pédagogiques, la méthodologie de projet, les compétences spécifiques liées à l'encadrement de groupes et à la connaissance des publics.

Pédagogie

Méthodes Pédagogiques, Les différents courants pédagogiques,
L'enfant et le jeu, l'activité ludique,
Les rythmes de vie de l'enfant,
L'enfant et la collectivité, socialisation et règles de vie,

Public

Connaissance et analyse des besoins des différents publics
Public spécifique : Petite enfance, Public handicapé,
Prévention des comportements à risque et actions en cas de maltraitance

Animation

L'attitude de l'animateur et les techniques d'animation

Techniques d'animation, ateliers d'expression et arts du cirque

- enfant acteur, enfant spectateur, la notion de finalité, atelier ouvert, présentation, représentation,

L'élaboration d'une séquence d'activité, analyse et évaluation

L'écoute et la relation d'aide,

L'autorité, la relation au pouvoir et la gestion de conflit

Les fonctions sociales de l'animation, les valeurs portées par les activités circassiennes

Élaboration de projet

Méthodologie de projet (du diagnostic à l'évaluation)

Élaboration et suivi de projet de cirque

Module de formation n°2

« Technicité de l'animateur »,

« Activités et techniques des arts du cirque, compétences artistiques et culturelles ». Ce module correspond aux compétences situées au cœur de la spécialité « activités du cirque ». Il regroupe toutes les compétences liées aux connaissances et à la maîtrise des outils et techniques liées à la conduite de séances dans les cinq familles d'activité. Il traite les compétences transversales de la spécialité. Il permet de développer des capacités liées aux compétences artistiques et à la connaissance de l'histoire et de l'environnement du cirque.

Activités et techniques arts du cirque

Techniques de cirque : Les activités acrobatiques, les activités d'équilibres sur objets mobiles ou fixes, les activités d'acrobatie aérienne, les activités de manipulation d'objets, les activités d'expression corporelle et artistique, (mime, clown).

La conduite de séances d'animation pluridisciplinaires,

Le jeu dans les activités du cirque,

Croisement entre les disciplines de cirque, autres arts, activités transversales, (arts plastiques, écriture, danse,

Analyse du mouvement, préparation physique, préparation physiologique, anatomie,

Montage de chapiteaux (langage et technique),

Créativité, compétences artistiques

Préparation de spectacle : Mise en scène, mise en piste, croisement des techniques pour la réalisation d'un spectacle,

Histoire de l'art,

Art et petite enfance,

Découverte du patrimoine circassien, histoire du cirque,

Critique artistique dont analyse critique de spectacles,

Sécurité

Règles de fonctionnement, sécurité physique et équipement, travail en hauteur,

Règles et normes de sécurité spécifiques au cirque, spécificité selon les cinq familles de cirque,

Analyse du mouvement, préparation physique,

Règles et normes de sécurité spécifiques au montage, déplacement de chapiteaux,

Module de Formation n°3

« Environnement professionnel et collaboration avec les partenaires éducatifs »

Ce module permet de nourrir l'animateur dans sa démarche éducative. Il le prépare à travailler l'ancrage de ses projets dans le territoire local par l'établissement de partenariats avec d'autres structures ou institutions non circassiennes. Il comprend les aspects de coordination d'équipe éducative, d'organisation lors d'événements, de sécurité spécifique pour l'aménagement de lieu temporaire.

Environnement professionnel

Connaissance du secteur d'activité,
Les structures employeurs : collectivités territoriales, associations 1901, etc.
Droit et réglementation, droit du travail,
Responsabilité : civile pénale et contractuelle, assurance, normes d'encadrement,
L'autorité parentale et la protection des mineurs,
Politique de la Ville,

Environnement culturel

Histoire et panorama des politiques culturelles,
Histoire et panorama des politiques éducatives,
Pratiques interculturelles, cirque social

Collaboration avec les partenaires éducatifs

Mobiliser et coordonner une équipe éducative

- coordination d'une équipe, la coéducation, le système d'acteur.
- l'implication d'une équipe autour d'un projet.
- La délégation, la gestion de conflit, la motivation
- La menée de réunion, les groupes et les phénomènes de groupe
- Les 3 pôles de vie (famille, école, temps libre)

Connaissance de l'organisation des structures partenaires

- éducation nationale,
- Public scolaire et périscolaire,
- Centre de loisirs,
- démarche artistique dans les projets partenariaux

Module de Formation n°4

« Méthodologie et préparation aux certifications, vie de groupe et régulation de la formation »

Ce module permet la mise en adéquation de ce projet de formation avec le projet personnel des stagiaires. Il les prépare à présenter leur travail dans le cadre des certifications, il permet également d'aborder de manière pratique la vie d'un collectif d'animateurs.

Organisation

Méthodologie de l'organisation du travail, des activités, outils et évaluation,
Information, documentation, classification des ressources,

Communication :

Expression orale, Communication écrite,
Utilisation d'Internet, utilisation d'un logiciel de traitement de texte, d'un tableur

Préparation aux certifications :

Préparation collective et individuelle des dossiers,
Entraînement et mises en situation pratique,
Pratique de l'évaluation formative du candidat

6. La validation de la formation :

Toutes les unités capitalisables doivent être obtenues pour avoir le diplôme, en cas d'échec, une unité capitalisable est valable cinq ans.

Certifications : 3 modalités de certifications

Première certification : UC1, UC2, UC3, UC4 : Rédaction d'un document écrit présentant un projet d'animation à réaliser dans sa structure, prévoyant les modalités d'évaluation de l'activité et expliqué devant une commission du jury.

Deuxième certification : UC 5, UC 6, UC9 : Présentation d'une séance d'initiation aux arts du cirque avec un public d'au minimum 7 personnes.

Troisième certification : UC7, UC8, UC10 : Présentation du compte rendu du projet d'animation devant une commission du jury.